

## ATTESTATION DE CONFORMITE N°21.1231/A-Fr

### I. DEMANDEUR

Demandeur : Mme Krystel HOCLET  
Raison sociale : SIMOND – 150 Route des Papillons – 74400 CHAMONIX MONT-BLANC – France

### II. MATERIEL CONSIDERE

Type d'équipement : **Dispositif de freinage manuel – Type 2 : dispositif pour assurance et descente en rappel sans fonction de réglage de la friction – EN 15151-2:2012 « Braking devices » - UIAA 129:2018 V9**  
Marque commerciale : **SIMOND**  
Modèle : **TUBIK2**  
Référence : **82575**

### III. DESCRIPTION

Dispositif de freinage manuel de type 2 pour l'assurance et la descente en rappel, sans fonction de réglage de la friction. Corps en alliage d'aluminium EN AW2014 T6, longueur 87 mm, largeur 63 mm. Un point d'attache à connecter au harnais avec un connecteur avec dispositif verrouillable conforme à la norme européenne EN 12275. A utiliser avec une corde d'alpinisme dynamique simple de 8,9 mm à 11 mm diamètre ou d'une corde d'alpinisme dynamique double ou jumelée de 7,5 mm à 9 mm, conforme à la norme européenne EN 892 (description détaillée dans le rapport de conformité à la norme n° 21.1231-V3 Fr).

### IV. REFERENTIEL TECHNIQUE

L'évaluation de la conformité a été effectuée en tenant compte des dispositions de la norme EN 15151-2 : 2012 " Équipement d'alpinisme et d'escalade - Dispositifs de freinage - Partie 2 : Dispositifs de freinage manuel, exigences de sécurité et méthodes d'essai " et de l'UIAA 129:2018 V9 « Braking devices ».

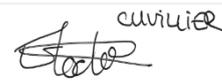
### V. CONDITIONS D'UTILISATION

Ce dispositif de freinage manuel de type 2 est destiné à être utilisé, en combinaison avec des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, dans le cadre de la descente en rappel et de l'assurance. Ce dispositif de freinage manuel de type 2 n'est pas considéré comme équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

### VI. CONCLUSION

Le dispositif de freinage manuel de type 2, de marque commerciale «**SIMOND**» modèle «**TUBIK2**» référence «**82575**» est conforme aux exigences de la norme EN 15151-2:2012 et de l'UIAA 129:2018 V9 « Braking devices ».

Date: 11/03/2022  
La charge d'affaires EPI



Validation électronique

Cette attestation de conformité n'est pas un examen CE de Type établi au titre d'un Organisme Notifié

Cette attestation annule et remplace celle établie sous le même numéro le 09/02/2022

Cette attestation de conformité comporte une page. Aucun duplicata ne sera délivré.